



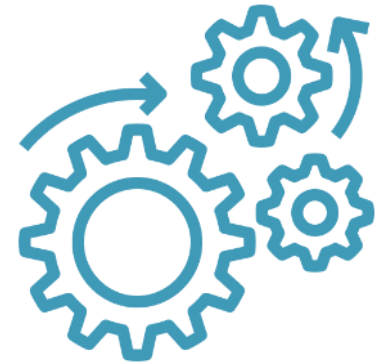
Plan Climat Air Energie Territorial Communauté de Communes Vexin Centre

Document 5 – Annexes



Annexe 1 : Trajectoires énergie-climat prospectives du territoire	Page 3
Annexe 2 : Scénarios stratégiques proposés	Page 14
Annexe 3 : Hypothèses pour la construction de la trajectoire	Page 25
Annexe 4 : Éléments méthodologiques pour le suivi et l'évaluation	Page 31

Annexe 1 : Trajectoires énergie-climat prospectives du territoire





Trajectoire tendancielle : on continue comme aujourd'hui

Description

La trajectoire tendancielle = poursuite des évolutions tendanciennes depuis 2005. Il s'agit donc d'un scénario « si rien n'est fait ». Il permet de mettre en valeur l'effort à fournir par rapport aux autres scénarios.

Résultat

Dans cette trajectoire, les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie diminuent légèrement suivant la dynamique observée sur les 15 dernières années, une baisse principalement observée dans le secteur industriel et dans le tertiaire. Cependant à un rythme encore trop faible.

→ La trajectoire tendancielle **ne permet pas de répondre aux exigences réglementaires** et aux enjeux du changement climatique.



Consommation d'énergie : tendance 2005 – 2018

Evolution annuelle (%)	Energie finale
Résidentiel	-1,1%
Tertiaire	0,4%
Transport routier	-0,8%
Industrie	-3,3%
Agriculture	-0,6%

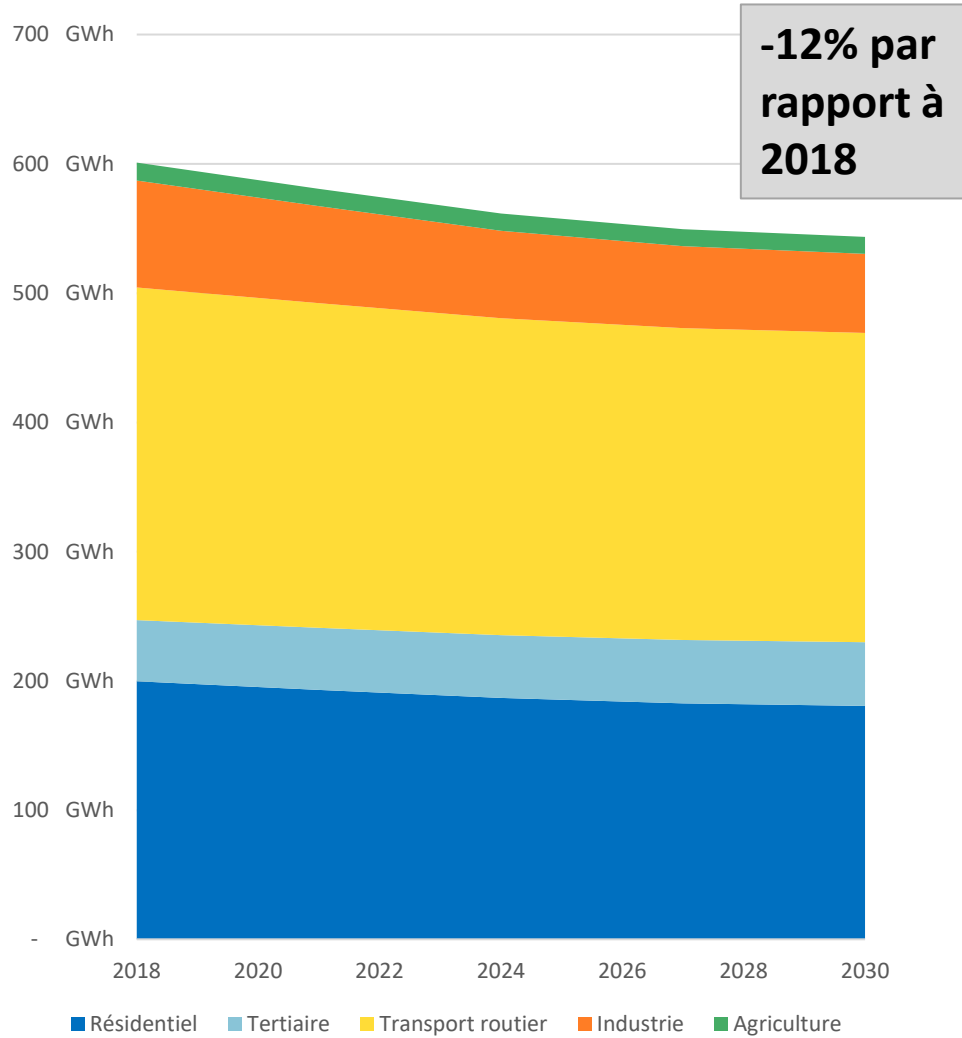
Emissions de GES : tendance 2005 – 2018

Evolution annuelle (%)	GES
Résidentiel	-3,0%
Tertiaire	-1,1%
Transport routier	-0,7%
Industrie	-3,4%
Agriculture	-0,3%

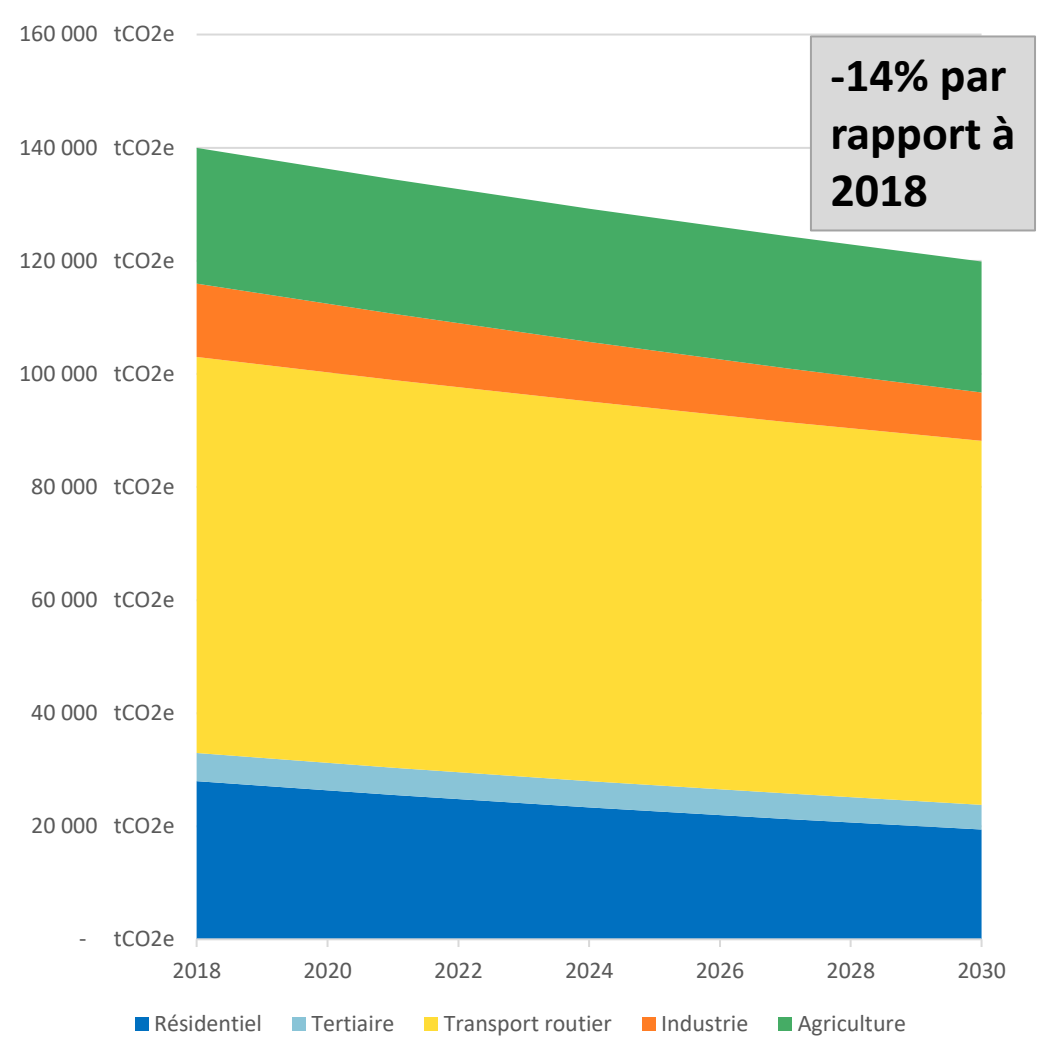


Trajectoire tendancielle à 2030

Consommations d'énergie (trajectoire tendancielle)



Emissions de gaz à effet de serre (trajectoire tendancielle)





Description

La trajectoire réglementaire montre l'ambition à fournir au regard des volontés régionales et nationales.

Hypothèses

- Application au territoire des objectifs du SRCAE de la région Île-de-France pour la consommation d'énergie finale (scénario à 2020 prolongé à 2030)
- Déclinaison sectorielle des efforts issue de la SNBC (Stratégie nationale bas carbone) pour les émissions de gaz à effet de serre.



Consommation d'énergie – objectifs du SRCAE

- **-20% de consommation d'énergie finale en 2020 par rapport à 2005**
- **-56% de consommation d'énergie finale en 2050 par rapport à 2005**
 - Résidentiel : -52%
 - Tertiaire : -47%
 - Transport routier : -73%
 - Industrie : -47%
 - Agriculture : -38%

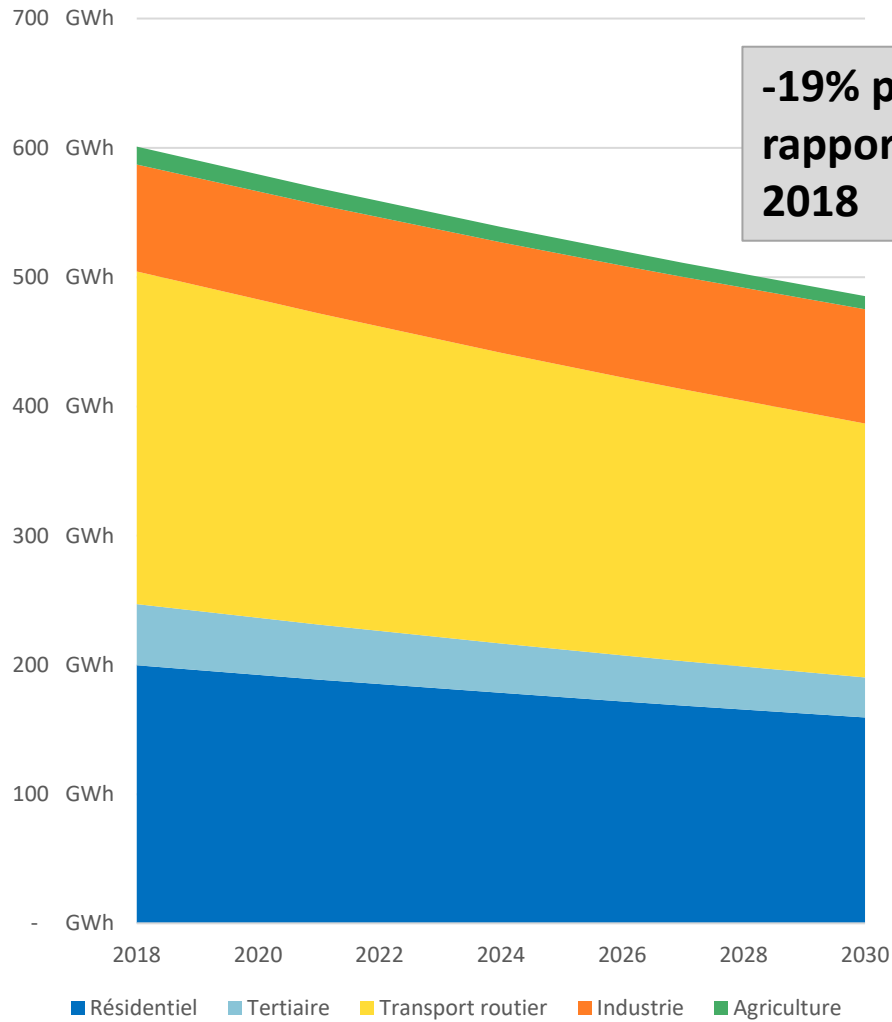
Emissions de GES – objectifs de la SNBC

- **-32% d'émissions de GES en 2030 par rapport à 2015**
 - Résidentiel : -49%
 - Tertiaire : -49%
 - Transports : -28%
 - Industrie : -35%
 - Agriculture : -18%
- **-83% d'émissions de GES en 2050 par rapport à 2015**
 - Résidentiel : -95%
 - Tertiaire : -95%
 - Transports : -97%
 - Industrie : -81%
 - Agriculture : -46%

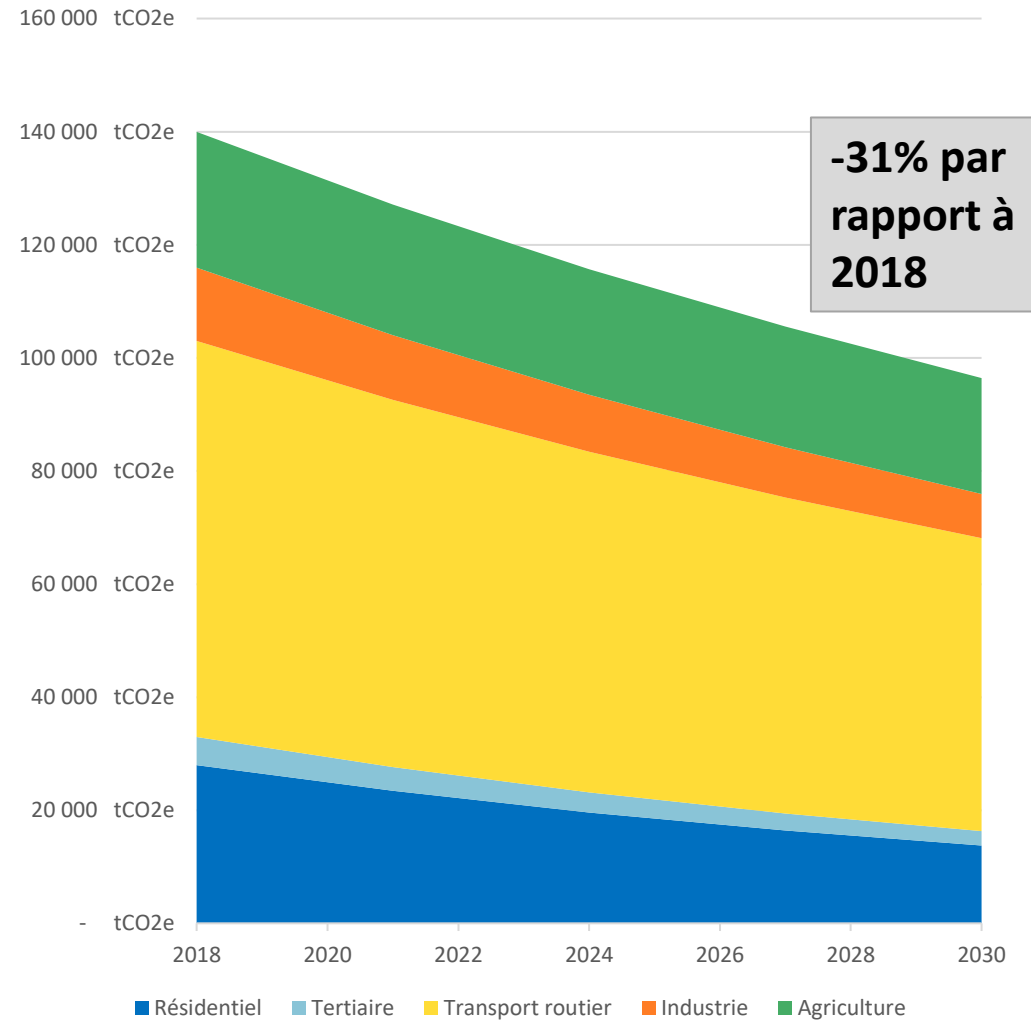


Trajectoire réglementaire à 2030

Consommation d'énergie finale (trajectoire réglementaire) - SRCAE



Emissions de gaz à effet de serre (trajectoire réglementaire) - SNBC





Ce qu'il faudrait faire pour s'aligner sur les recommandations du GIEC

Les trajectoires « urgence climatique » : **limiter le réchauffement climatique à une augmentation de la température moyenne à la surface de la Terre de 1,5°C ou 2°C par rapport au niveau préindustriel.**

Demandant plus d'efforts que les trajectoires réglementaires, s'aligner sur ces trajectoires nécessite de « sortir du cadre » et d'imaginer des **changements importants dans l'organisation de la société.**

Trajectoire 1,5°C

Objectif : Ne pas dépasser 1,5°C de réchauffement climatique d'ici 2100.

Seule cette trajectoire permet d'envisager un avenir sans dégradation majeure des écosystèmes.

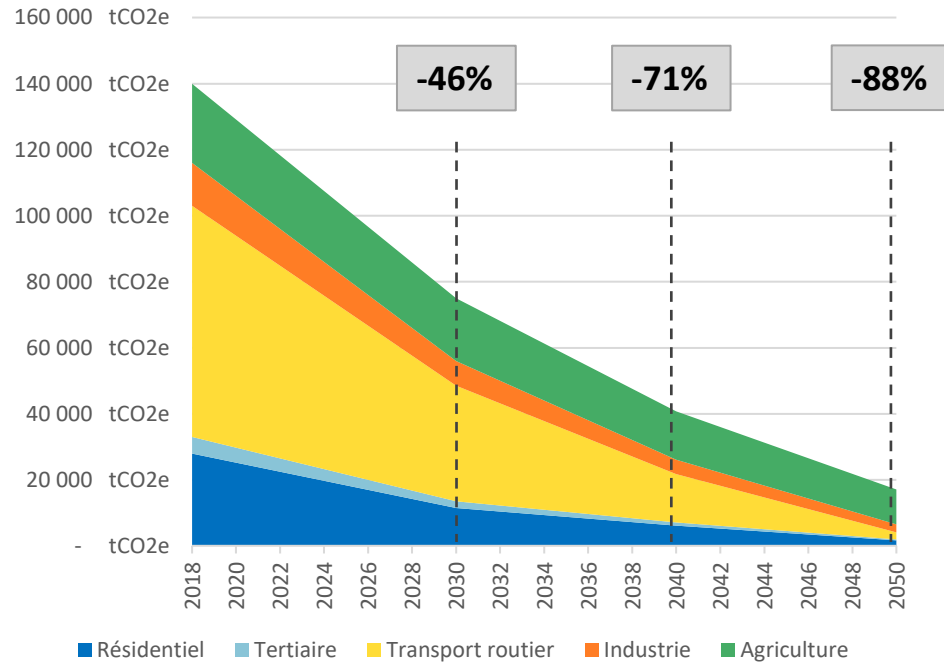
Trajectoire 2°C

- Objectif : Ne pas dépasser 2°C de réchauffement climatique d'ici à 2100.
- Une trajectoire 2°C **ne permet pas d'éviter des dégradations importantes des écosystèmes** et nécessite de mettre en œuvre des **mesures d'adaptation** conséquentes pour faire face aux changements des paramètres géophysiques.
- Une telle trajectoire devrait **éviter un risque d'emballement climatique.**



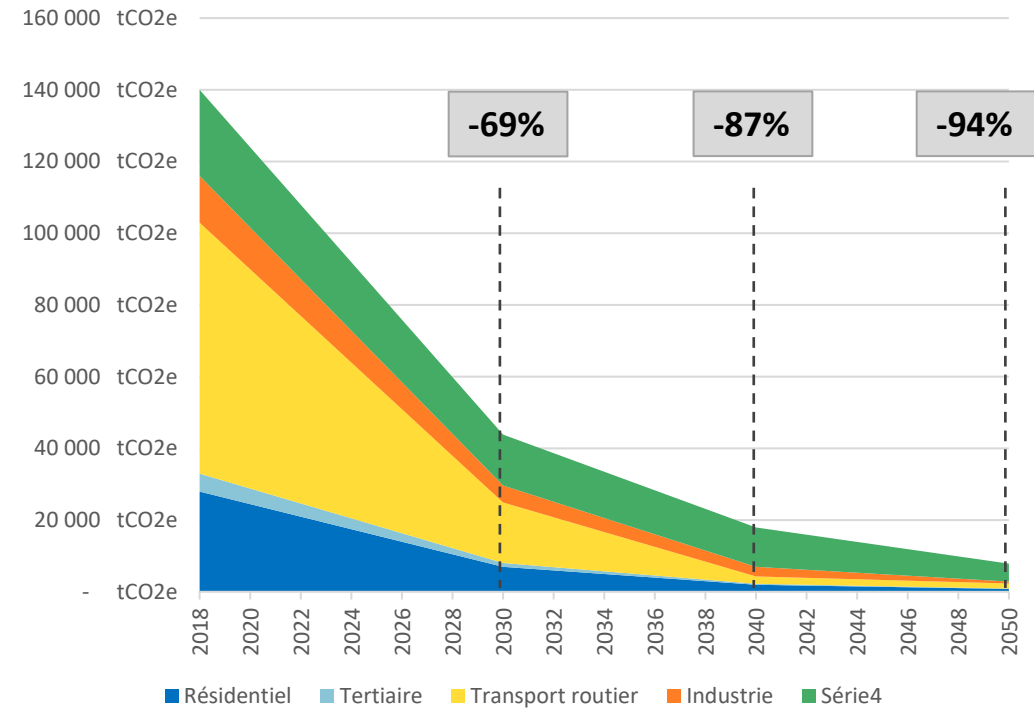
Trajectoires « Urgence climatique »

Emissions de gaz à effet de serre (trajectoire +2,0°C)



	2030	2040	2050
Agriculture	-21%	-39%	-56%
Résidentiel	-59%	-78%	-94%
Tertiaire	-60%	-81%	-94%
Transports	-50%	-79%	-97%
Industrie	-42%	-67%	-81%
TOTAL	-46%	-71%	-88%

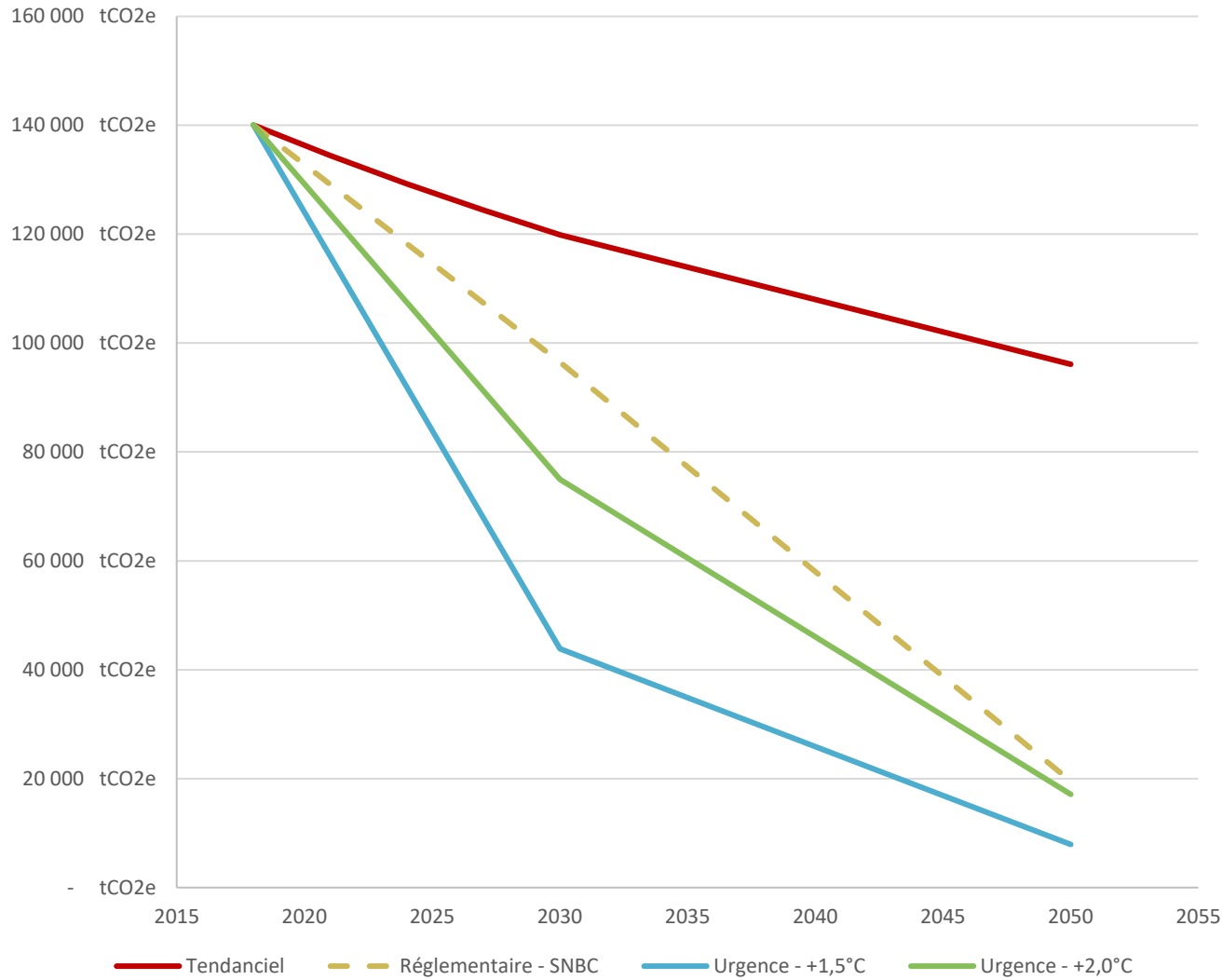
Emissions de gaz à effet de serre (trajectoire +1,5°C)



	2030	2040	2050
Agriculture	-41%	-54%	-79%
Résidentiel	-75%	-93%	-97%
Tertiaire	-78%	-94%	-98%
Transports	-76%	-97%	-98%
Industrie	-63%	-80%	-96%
TOTAL	-69%	-87%	-94%



Trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre



	2030	2050
Tendancier	-14%	-31%
Réglementaire (SNBC)	-31%	-86%
+2,0°C	-46%	-88%
+1,5°C	-69%	-94%



Description

La modélisation « potentiel max » dresse une sorte de limite maximum potentiellement atteignable à confort constant sur le territoire. Ainsi, ce scénario ne propose pas de trajectoire. Il s'agit d'une photographie du territoire obtenue lorsque l'effort maximum aura été atteint, sans notion de temporalité.

De plus, ce potentiel maximum est évalué au regard des données et des connaissances techniques disponibles aujourd'hui. Certaines évolutions techniques (baisse de la consommation des véhicules, amélioration des chaînes logistiques, ...) ont été prises en compte de manière prospective. En revanche, des ruptures (démocratiques, économiques, ...) ne sont pas prises en compte.

Exemple d'hypothèses :

- Tous les logements du territoire ont été rénovés
- Les voitures sont remplies en moyenne de 2,5 personnes/voiture contre 1,4 aujourd'hui
- L'ensemble des exploitations agricoles appliquent des pratiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de réduction de la consommation d'énergie (exemples : meilleure gestion des effluents, optimisation de l'alimentation, ...)

Résultats

Les consommations d'énergie baissent de 46%

Les émissions de gaz à effet de serre baissent de 93%

Annexe 2 : Scénarios stratégiques proposés





7 thématiques



1. Habitat et urbanisme



2. Mobilités



3. Agriculture



4. Economie locale



5. Espaces naturels, biodiversité



6. Eau et prévention des risques climatiques



7. Energies renouvelables

Des enjeux transversaux en fil rouge

Sobriété – Précarité énergétique – Santé – Adaptation aux changements climatiques – Culture commune – Exemplarité des collectivités

Une question commune :

Quelle **vision** pour le territoire de Vexin Centre **à long terme** pour **guider** la transition énergétique et l'action climatique ?

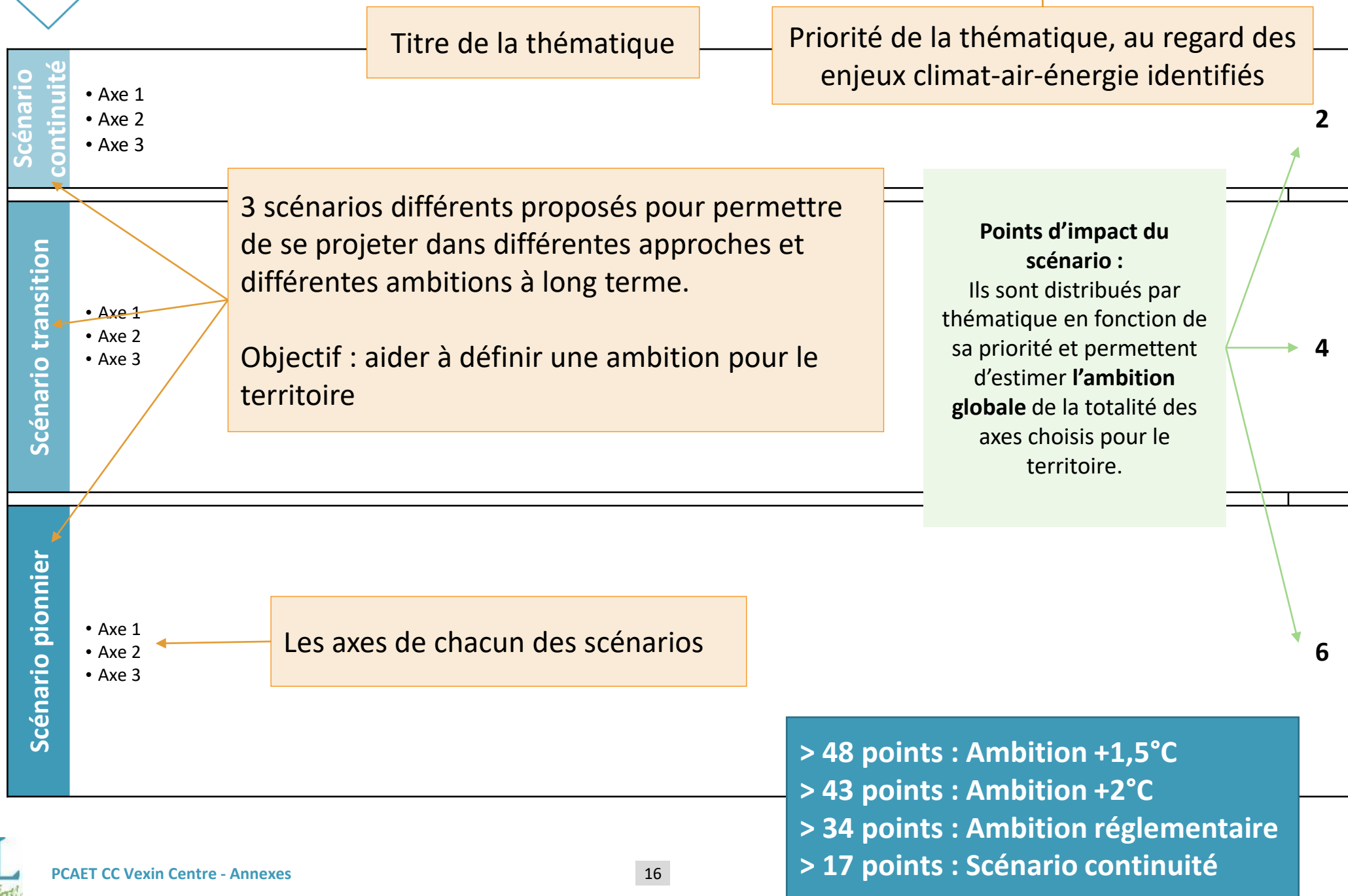
Pour y répondre :

Plusieurs scénarios prospectifs





Propositions de scénarios stratégiques





Scénario continuité	<ul style="list-style-type: none">• La communication et la sensibilisation auprès des particuliers permet d'accentuer la demande de rénovations et la pratique des écogestes• Les aides à la rénovation disponibles et l'accès au conseiller France Rénov' sont massivement relayés auprès des habitants. En particulier, des aides supplémentaires ciblent les ménages en situation de précarité énergétique (11% des ménages)• En application de la loi Climat et Résilience, des opérateurs agréés (Val d'Oise Rénov', conseiller France Rénov', associations, cabinets d'architectes...) permettent d'accompagner les ménages de A à Z dans leur parcours de rénovation. Conformément au SRHH régional, au moins 200 logements sont rénovés chaque année aux normes BBC Rénovation.• Tout nouveau projet de construction, public comme privé, répond à un cahier des charges strict (application vérifiée de la RE 2020).	3
Scénario transition	<ul style="list-style-type: none">• L'espace conseil France Rénov' (Maison du Parc à Théméricourt) assure un service continu. Il permet d'accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation, avec plusieurs conseillers techniques et un accompagnement administratif.<ul style="list-style-type: none">• Ce service permet d'accompagner financièrement les particuliers à effectuer un diagnostic énergétique de leur habitation• 2 000 dossiers sont accompagnés d'ici la fin du Plan Climat• Des aides à la rénovation supplémentaires permettent d'inciter les propriétaires occupants et bailleurs à rénover leur logement et à changer les modes de chauffages, en premier lieu les chauffages au fioul. Ces aides ciblent en particulier les ménages en précarité énergétique (environ 1000 logements). La part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique est divisée par 2 d'ici 2030.• En 2050, l'ensemble des logements sont aux normes BBC. En 2030, il n'y a plus de logements chauffés au fioul (1500 chauffages remplacés).• Tous les habitants connaissent et maîtrisent leur consommation énergétique, des défis sont organisés pour inciter à la sobriété• Pour limiter l'artificialisation, les logements vacants sont réhabilités (7% des logements, soit 700 logements), les centres-bourgs sont désimperméabilisés. Les logements collectifs se développent pour moins artificialiser les terres et être plus performants énergétiquement.• Les documents d'urbanisme sont rapidement mis en cohérence avec la loi Climat et Résilience et l'objectif de Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050. Pour les nouvelles constructions, les permis de construire imposent des critères stricts : une architecture bioclimatique, des énergies renouvelables et l'utilisation d'éco-matériaux.	6
Scénario pionnier	<ul style="list-style-type: none">• La rénovation énergétique est une priorité du territoire : le guichet unique bénéficie d'au moins 3 sites assurant un service continu sur le territoire ; dès 2025, une maison de la rénovation est créée à Marines. 3 500 dossiers sont accompagnés d'ici la fin du Plan Climat.• Les aides financières et la volonté forte du territoire entraînent les particuliers à massivement rénover leurs habitations, notamment les ménages en situation de précarité énergétique : en 2030 il n'y a plus de logement avec une étiquette inférieure à C.• En 2027 il n'y a plus de logements chauffés au fioul.• Une véritable émulation collective autour de la sobriété permet à chaque habitant de diviser par 2 sa consommation d'énergie.• La filière rénovation est massivement développée par la formation d'artisans certifiés RGE afin d'effectuer des rénovations complètes et performantes, en utilisant des matériaux locaux.• En 2030, il n'y a plus d'artificialisation nette des terres agricoles ou naturelles grâce à un habitat densifié, des habitats légers et une désimperméabilisation des milieux urbains. Une partie des plus grandes maisons individuelles sont converties en habitats participatifs, ce qui permet de renforcer l'attractivité et les liens sociaux sur le territoire.	9



2. Mobilités



Scénario continuité	<ul style="list-style-type: none"> • Le télétravail restant d'usage dans les emplois tertiaires permet de réduire les besoins de déplacements des actifs • L'offre de transports en commun est pérennisée et renforcée sur le territoire • Un schéma cyclable est mis en œuvre pour planifier un maillage global permettant de développer l'usage du vélo sur le territoire pour les loisirs, le tourisme et pour les transports quotidiens. • Le covoiturage est facilité par un réseau de mise en relation et par des aires de covoiturage • Le développement de bornes de recharge électrique incite des habitants à renouveler leur véhicule en faveur de véhicules électriques légers 	4
Scénario transition	<ul style="list-style-type: none"> • La densification des centres-bourgs et la réhabilitation des commerces de proximité facilitent les déplacements courts à vélo ou à pied • La cohérence, la continuité et l'intermodalité entre tous les services de mobilité desservant le territoire est assurée en partenariat avec les bassins de vie voisins et la Région. En particulier, les 5 gares transilien du territoire deviennent de véritables pôles multimodaux, où il est facile et sécurisé d'y laisser son vélo ou sa voiture. • Des services vélo et ateliers de formation démocratisent ce mode de transport. Toutes les communes sont reliées entre elles par des voies cyclables, avec une continuité des aménagements et des signalétiques dans les communes. En 2030, l'essentiel des petits trajets quotidiens (moins de 5 km) est effectué en vélo ou à pied. La part modale du vélo s'élève à 12%. • Une véritable culture du covoiturage quotidien, planifié ou spontané est adoptée sur le territoire. D'ici 10 ans, seulement 1 trajet sur 4 se fait seul dans son véhicule. • Le territoire est couvert par un maillage fin d'infrastructures de recharge électrique et de distribution de carburants alternatifs. Une ZFE est mise en place le long de la D14. En 2030, plus de 50% des véhicules circulant sur le territoire sont à faibles émissions de CO₂. • Les expérimentations mises en place par le PNR (prêt de vélos électriques, voitures partagées, covoiturage...) sont poursuivies et relayées par les communes, la communication est renforcée pour faire bénéficier les habitants de ces dispositifs • La diminution de l'achat de biens et les circuits courts permettent de diminuer de 10% le transport de marchandise d'ici 2027. • Les commerces et transporteurs coopèrent pour développer une offre de logistique de proximité et garder des centres apaisés et un accès rationalisé pour les poids lourds. 	8
Scénario pionnier	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les centres bourgs sont piétons, renforçant leur attractivité et l'accessibilité aux commerces de proximité, écoles, services, etc. • Des voies cyclables en site propre relient toutes les communes entre elles. Les habitants partagent une véritable culture du vélo : la majorité des actifs vont au travail en vélo ou vélo+train ou vélo+bus ; les enfants utilisent le vélo au quotidien. La part modale du vélo s'élève à 20% en 2030. • Les artisans et commerçants font figure de pionnier en expérimentant des solutions bas-carbone tel que les livraisons en vélo-cargo. Ces solutions sont généralisées d'ici 2030. • Une maison de la mobilité durable est créée dans les pôles du territoire, qui centralise toutes les solutions de mobilité et propose des services : réparation de vélo, formation à l'écoconduite, location de vélo électrique longue durée, permis vélo pour les enfants, ... • Des emplois locaux sont développés autour de la réparation du vélo, de la conversion de véhicules thermiques en véhicules électriques... • Une zone à faibles émissions est mise en place sur l'ensemble du territoire avec une distribution locale d'alternatives décarbonées qui maille le territoire : bornes électriques, bioGNV, hydrogène... En 2030, 70% des véhicules circulant sur le territoire sont à faibles émissions 	12



3. Agriculture



Scénario continuité	<ul style="list-style-type: none"> • La CC Vexin Centre communique sur les bonnes pratiques agricoles (couvert végétal permanent, semi direct, labour quinquennal, ...) et met en valeur les exploitations engagées en agroécologie • Les agriculteurs sont aidés par la Chambre d'Agriculture pour mettre en place ces pratiques, pour développer des énergies renouvelables et mettre en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique (filières résilientes, diversification des espèces, couverts végétaux...). • Les conversions en Bio s'accélèrent, ce qui permet notamment d'augmenter la qualité des eaux (en particulier l'eau potable avec une diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires). • Le Projet Alimentaire Territorial est mis en place avec la CA Cergy-Pontoise et le PNR : la restauration collective s'approvisionne localement, des projets de maraichage et de jardins partagés se développent, le nombre de fermes en vente directe augmente. 	3
Scénario transition	<ul style="list-style-type: none"> • Les agriculteurs sont accompagnés par des conseillers techniques dans un changement de pratiques pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Une convention entre la communauté de communes et la Chambre d'agriculture permet de renforcer les accompagnements. • Le développement soutenu des haies, de l'agroforesterie et de l'agriculture de conservation des sols permet d'augmenter la séquestration carbone du territoire et la vulnérabilité du secteur agricole face aux aléas climatiques. L'agriculture devient neutre en carbone dans 30 ans. • La production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation) permet d'apporter un complément de revenu aux agriculteurs. • Dans le cadre du PAT, un véritable plan de diversification de la production agricole et des assolements permet de répondre à une demande grandissante de consommation alimentaire locale (restaurateurs, habitants, commerces, etc.). L'autonomie alimentaire du territoire en légumes est atteinte en 2040. Plusieurs magasins de producteurs voient le jour d'ici 2030. • Des synergies se développent entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire : revente d'énergie, séquestration carbone, alimentation locale, circuits courts... afin de revaloriser le rôle de l'agriculture sur le territoire. De nombreux services voient le jour sur le territoire (légumeries, conserveries, épicerie locales, drive direct producteur...) renforçant le lien entre producteurs et consommateurs locaux. 	6
Scénario pionnier	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les exploitations appliquent les principes d'agriculture de conservation des sols et favorisent la biodiversité. Le territoire est pionnier sur l'agriculture bas carbone dans le bassin parisien. Dans 15 ans, l'agriculture séquestre plus de carbone qu'elle n'en émet. • L'évolution des filières agroalimentaires et les nouvelles variétés de cultures permettent de mieux résister aux épisodes extrêmes, aux espèces invasives et bioagresseurs et d'éviter de futures pertes de productions agricoles. • Toutes les parcelles agricoles sont en agroforesterie ou équipées de haies, une filière de gestion des haies pour alimenter des chaufferies biomasses sur le territoire se met en place dans les 5 ans. • Les exploitations sont moins impactées par les sécheresses grâce à une réflexion globale sur la ressource en eau et des espèces adaptées au climat futur. Elles sont plus petites, plus diversifiées, plus résilientes face aux aléas climatiques. • La gestion de l'eau est optimale : il n'y a pas de conflit d'usage sur l'eau et le ruissellement est contenu via des haies, noues, talwegs. • Des projets locaux de transformations permettent de développer des filières alimentaires locales et de produire pour le territoire et pour les territoires voisins. Des jardins partagés sont mis en place dans chaque commune. • L'ensemble de la population favorise les produits locaux et de saison (en circuit de proximité) ; de nouveaux services voient le jour sur le territoire (légumeries, conserveries, épicerie locales, drive direct producteur...) facilitant le lien entre producteurs et consommateurs locaux. 	9



4. Economie locale



Scénario continuité	<ul style="list-style-type: none"> • Une communication sur les dispositifs d'aide est réalisée pour inciter les entreprises à mettre en place des actions • La CCI et la CMA poursuivent leurs accompagnements auprès des acteurs économiques. • Un Plan local de prévention des déchets est mis en place, avec l'obligation de tri et valorisation à la source ou collecte sélective des biodéchets. • Les grands acteurs du tertiaire rénovent leurs bâtiments pour se mettre en conformité avec le décret Tertiaire. • Le tourisme se développe selon les orientations du PNR en valorisant le patrimoine, les produits locaux et les paysages. • Les collectivités (EPCI, communes) montrent l'exemple : planification de la rénovation des bâtiments publics, formation des agents et élus aux enjeux énergie-climat, extinction nocturne de l'éclairage public, intégration de critères environnementaux dans les achats publics 	1
Scénario transition	<ul style="list-style-type: none"> • En 2025 tous les acteurs économiques ont réalisé un diagnostic énergie-climat de leur organisation. • Le coût de l'inaction face au changement climatique est évalué pour l'ensemble des secteurs économiques. • D'ici 2040, les bâtiments tertiaires privés sont alimentés à 100% en électricité et chaleur renouvelables et récupèrent l'eau de pluie. Dans les centres-villes, les commerces et services de proximité sont redéveloppés. • Avec le tri sélectif, le tri des déchets organiques à la source, la redevance incitative et le développement du vrac chez les habitants et commerces, la quantité d'ordures ménagères produite est divisée par 2 d'ici 10 ans. • Des filières de réparation et réemploi se créent, avec des ressourceries actives sur plusieurs communes du territoire • De nouvelles filières d'emploi structurent le développement économique afin de répondre aux forts besoins de la transition énergétique : rénovation, écomatériaux, énergies renouvelables, économie circulaire, recyclage, ingénierie technique, animation, éducation... • Les collectivités sont exemplaires : bâtiments à énergie positive, intégration de la réflexion « climat » dans toutes les actions, travaux de voiries favorables aux piétons/cyclistes, renouvellement bas-carbone des flottes de véhicules , budgets climat, ... 	2
Scénario pionnier	<ul style="list-style-type: none"> • Un large engagement du monde économique permet d'embarquer l'ensemble des entreprises pour que chacune établisse sa propre stratégie climat d'ici 10 ans, sur l'ensemble de son périmètre et en concertation avec tous ses salariés. • 100% des commerces sont réhabilités et démonstrateurs d'économie d'énergie et d'économies de consommations d'eau grâce à des changements d'équipement (fours, moteurs, etc.) et optimisation des procédés. • De nouveaux savoir-faire sont développés afin de répondre aux forts besoins de la transition énergétique : rénovation, écomatériaux, énergies renouvelables, économie circulaire, recyclage, ingénierie technique, animation, éducation... • Ces dynamiques économiques innovantes attirent des jeunes entreprises engagées, qui contribuent à la création de valeur locale. Les nouvelles filières durables structurent complètement le développement économique du territoire. • La majorité des achats des habitants sont faits dans les commerces locaux. La publicité dans l'espace public est limitée et tournée vers des produits à faible impact environnemental. 100% des achats alimentaires sont effectués en circuit-court. • Vexin Centre devient un territoire démonstrateur de l'urbanisme circulaire, à l'image de la filière construction/rénovation • Des systèmes d'échange locaux sont mis en place dans toutes les communes : les habitants donnent, échangent, réutilisent, réparent... Cette culture de la consommation raisonnée et sobre permet de diminuer les biens neufs achetés et donc les déchets générés. • Les collectivités sont pionnières : conception bioclimatique du bâti, choix de biomatériaux, culture de la sobriété énergétique, 100% du budget public local a un impact neutre ou positif sur l'environnement d'ici 2025, chaque commune porte son propre Plan Climat, ... 	3



5. Espaces naturels et biodiversité



Scénario continuité	<ul style="list-style-type: none"> • Les forêts et espaces naturels sont préservés sur le territoire de Vexin Centre, en application de la charte du PNR du Vexin français. • La filière bois se structure pour traiter les différents usages : bois d'œuvre, bois construction, bois-énergie... • Un plan d'urgence sécheresse permet de diminuer les consommations d'eau pendant les périodes de canicules. • La gestion durable des espaces verts et milieux naturels du territoire, au travers des trames verte et bleue, préservent la biodiversité, les écosystèmes et les continuités écologiques. 	2
Scénario transition	<ul style="list-style-type: none"> • Le patrimoine naturel est préservé et valorisé sur l'ensemble du territoire. Il contribue à augmenter la séquestration carbone du territoire qui absorbe l'équivalent de 30% de ses émissions annuelles de CO₂ d'ici 10 ans (aujourd'hui 16%). • La préservation et la restauration de la trame verte et bleue permet d'assurer une continuité écologique forte sur le territoire et de mettre en place des solutions issues de la nature (ilots de fraîcheur, arbres en ville...). • Les espaces naturels font l'objet d'une charte de gestion écologique. • Une attention particulière est donnée sur la capacité des écosystèmes naturels à s'adapter au climat et sur la lutte contre les espèces invasives. • Des arbres sont plantés ; les essences choisies sont adaptées au climat futur et aux sécheresses. • Une gestion durable de la filière bois-énergie est structurée, avec un développement de la gestion du bois de haies bocagères. • Les agriculteurs, acteurs publics, entreprises et habitants contribuent à leur échelle à la récupération des eaux de pluie. Toutes les maisons ou presque sont équipées des récupérateurs d'eau d'ici 2030. • La biodiversité se développe dans les zones agricoles grâce à l'essor de l'agroforesterie, le maintien des milieux ouverts (prairies d'élevage, mosaïques de cultures) et l'agriculture de conservation des sols. • La biodiversité est également développée via la mise en place des solutions issues de la nature en milieux urbains et naturels (ilots de fraîcheur, arbres en ville, restauration de zones humides...). Ces zones naturelles sont attractives pour les habitants pour leurs loisirs estivaux. 	4
Scénario pionnier	<ul style="list-style-type: none"> • Le foncier forestier est en augmentation sur le territoire (un fonds est créé pour l'acquisition de parcelles forestières...). La filière bois est complètement structurée et localement valorisée (bois d'œuvre, bois construction, bois énergie). • De nouveaux espaces naturels permettent de diminuer la vulnérabilité climatique du territoire, de garantir une forêt résiliente face au changement climatique, et de renforcer la séquestration carbone. En 2040, 50% des émissions de GES du territoire sont absorbées localement. • La biodiversité est un enjeu majeur du territoire, de nouvelles continuités écologiques sont établies (trame verte et bleue, trame noire) et des réservoirs de biodiversité sont créés sur le territoire. • Les espaces naturels et zones humides préservées et renaturées permettent de limiter les risques d'inondation, de crues ou de ruissellement augmentés par l'artificialisation passée. 	6



6. Eau et prévention des risques climatiques



Scénario continuité	<ul style="list-style-type: none"> • Des stocks d'eau sont réalisés pour anticiper les périodes de sécheresses agricoles et la baisse de disponibilité de la ressource surtout l'été (adaptation à court terme mais qui pourrait entraîner des effets négatifs comme la modification de l'état qualitatif des cours d'eau en aval). • Un plan d'urgence sécheresse permet de diminuer les consommations d'eau pendant les périodes de canicules. • La population et ses jeunes générations sont sensibilisées aux enjeux climatiques et ses risques ainsi que sur le gaspillage en eau. • Les communes concernées par le risque inondation se dotent d'un Plan de Prévention de Risque Inondation. 	2
Scénario transition	<ul style="list-style-type: none"> • Une gouvernance collective de l'eau est coordonnée pour assurer une gestion de la ressource entre les périodes de sécheresses et de précipitations. • Le secteur agricole diminue sa consommation en eau (changement de pratiques, de variétés...). • Les agriculteurs, acteurs publics, entreprises et habitants contribuent à leur échelle à la récupération des eaux de pluie. • Les nappes qui stockent l'eau permettent de combler certains manques en période de sécheresse mais les captages d'eau sont limités en concertation avec les acteurs du territoire, afin de préserver la qualité de l'eau et d'éviter l'assèchement des nappes. • La qualité de l'eau est améliorée. • Les cours d'eau sont renaturés à travers leur réaménagement et l'amélioration de leur qualité physique (notamment grâce à la suppression des obstacles à l'écoulement) pour permettre aux zones naturelles et aux sols de remplir leur fonction de stockage. • Les masses d'eau sont préservées et leur état chimique et écologique est amélioré. • Toutes les communes vulnérables du territoire sont couvertes par des Plans de Prévention des risques (inondations, mouvement de terrain, feu de forêts...). 	4
Scénario pionnier	<ul style="list-style-type: none"> • Les consommations d'eau sont réduites par un changement des usages domestiques (sobriété), industriels et agricoles (changement des pratiques, cultures moins consommatrices d'eau, agroécologie permettant d'augmenter le stock d'eau dans les sols...). • Le réseau d'eau permet une récupération des eaux de pluie pour alimenter les usages d'eau non potable. La récupération d'eau sur le territoire est maîtrisée afin de ne pas impacter les stocks d'eau dans les nappes. • La déminéralisation des espaces artificialisés, la création de nouvelles zones naturelles et les Solutions Fondées sur la Nature (création de zones tampons, noues paysagères, zones humides, renaturation des cours d'eau et des berges...) permettent au territoire de lutter contre les inondations, l'érosion des sols, les mouvements de terrain et le retrait gonflement des argiles. • La collectivité coordonne un projet de territoire pour la gestion de l'eau ambitieux et concerté et se place en territoire pilote sur la gestion de l'eau à l'échelle régionale ; il n'y a pas de conflit d'usage sur l'eau. • Toutes les communes du territoire ont une faible vulnérabilité face aux risques climatiques avec une gestion et un suivi régulier des menaces. 	6



7. Energies renouvelables



Scénario continuité	<ul style="list-style-type: none">• Les énergies renouvelables se développent, portées par les particuliers et par les communes :<ul style="list-style-type: none">• Les habitants les plus concernés par les enjeux se chauffent avec une pompe à chaleur (géothermie de surface) ou chauffage au bois• Des agriculteurs volontaires expérimentent le solaire photovoltaïque et la méthanisation• Un projet de réseau de chaleur est étudié dans une des communes et des toitures publiques sont équipées de panneaux solaires.• Un Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur est réalisé pour faciliter le développement, l'extension et le raccordement des RdC• Les emprises nécessaires au maintien et développement des équipements liés à la production locale d'EnR&R sont préservées• La consommation de bois-énergie augmente sans assurance de la valorisation de la ressource locale	2
Scénario transition	<ul style="list-style-type: none">• La communauté de communes porte des grands projets sur le territoire, tout en préservant son patrimoine et ses ressources naturelles :<ul style="list-style-type: none">• Les filières de récupération sont étudiées et développées (chaleur fatale) en priorité. En particulier, tout projet d'activité génératrice de chaleur fatale (ex: datacenters) prend en compte la facilité de son exploitation dans le choix de l'emplacement• La géothermie de moindre profondeur est déployée sur le territoire et son exploitation se systématisent• Les sites propices à des installations de solaire PV sont identifiés, l'essentiel des grandes toitures est équipé de panneaux PV en 2030.• Des projets de chaufferies bois de forte puissance et réseaux de chaleur communaux voient le jour, avec une attention sur un approvisionnement le plus local possible et une gestion durable des forêts• Des projets de méthaniseurs sont montés en partenariat avec les acteurs concernés et une forte concertation de la population.• Le rôle de coordinateur assuré par la collectivité garantit un développement structuré et cohérent des énergies renouvelables, avec une prise en compte des enjeux de stockage et de développement de réseaux.• Des financements participatifs sont proposés aux habitants pour faciliter le développement des projets et leur acceptation.• Les artisans sont formés afin que les installations locales soient de qualité et que la main d'œuvre locale réponde aux besoins des porteurs de projets. La dynamique du territoire permet l'installation de bureaux d'études et de développeurs locaux.• En 2030, la production d'électricité renouvelable locale atteint 25% des consommations d'électricité.	4
Scénario pionnier	<ul style="list-style-type: none">• La collectivité coordonne des filières d'énergies renouvelables locales, de la production à l'installation, en formant et accompagnant communes, agriculteurs, acteurs économiques et collectifs d'habitants, dans le développement de projets, de la définition à la mise en œuvre, afin de permettre de respecter des critères définis de manière concertée.• Les sujets les plus délicats (éolien, parcs PV, méthanisation) font l'objet d'une concertation poussée, d'expérimentations démonstratrices, et d'une gouvernance participative. Leur développement est encadré et maîtrisé en respectant les orientations de la charte du PNR.• Des collectifs citoyens émergent sur le territoire grâce à une animation forte et des formations des élus et citoyens du territoire, permettant des projets aux retombées locales. Les retombées perçues par la collectivité sont entièrement dédiées aux projets locaux de transition écologique.• Le territoire utilise un panel diversifié de ressources : plusieurs installations de méthanisation, de géothermie, de photovoltaïque, réseaux de chaleurs alimentés en énergies renouvelables et de récupération, ...• Des débouchés locaux sont construits avec les habitants et acteurs économiques pour consommer l'énergie produite localement (autoconsommation collective, bioGNV, hydrogène, biogaz injecté dans le réseau, réseaux de chaleur...)• D'ici 15 ans le territoire est autonome en chaleur et la production d'électricité renouvelable locale atteint 50% des consommations d'électricité.	6



Atelier de co-construction en présence des élus de la CC Vexin Centre

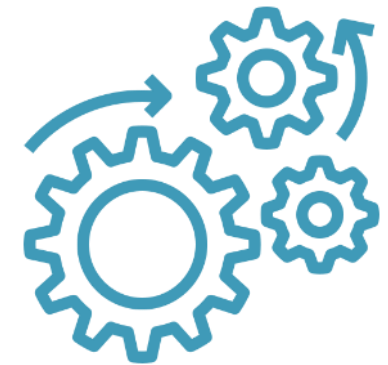
Mardi 27 septembre

Thématique	Votes continuité	Mixte continuité – transition	Votes transition	Mixte transition – pionnier	Votes pionnier	Total points
Habitat et urbanisme			G1 G2			6
Mobilités	G1	G2				5
Agriculture	G1		G2			4,5
Economie locale			G1	G2		2,3
Espaces naturels et biodiversité			G1		G2	5
Eau et prévention des risques			G2		G1	5
Energies renouvelables	G1 G2					2



Ambition réglementaire

Annexe 3 : Hypothèses pour la construction de la trajectoire





Hypothèses à 2030

- Evolution de la population : 2000 habitants supplémentaires en 2030 (tendance 2007-2017 de +0,65%/an prolongée)
- Baisse de la surface chauffée : -2 m² par personne
- Economies d'énergie par les usages : 60% des foyers concernés (soit environ 5 500 logements)
- Rénovation énergétique des logements collectifs : 500 logements (soit près de 50% de logements collectifs)
- Rénovation énergétique des logements individuels : 2 500 logements (soit environ 30% des logements individuels)
- Remplacement des chauffages au fioul : 85% des chauffages remplacés (soit environ 1 200 chauffages)
- Remplacement des chauffages au gaz naturel (gaz renouvelable ou autre mode décarboné) : 20% des chauffages remplacés (soit environ 500 logements)
- Décarbonation de l'électricité : - 5 gCO₂e/kWh
- Maitrise des émissions non énergétiques : -



Hypothèses à 2030

- Augmentation de la surface tertiaire du territoire : +2% (en lien avec la croissance démographique)
- Mutualisation des services et des usages : 20% de la surface tertiaire concernée
- Economies d'énergie par les usages : 50% des établissements tertiaires concernés
- Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires : 50% de la surface tertiaire concernée
- Remplacement des chauffages au fioul : 85% des chauffages remplacés
- Remplacement des chauffages au gaz naturel (gaz renouvelable ou autre mode décarboné) : 20% des chauffages remplacés
- Décarbonation de l'électricité : - 5 gCO₂e/kWh
- Maitrise des émissions non énergétiques : -
- Performance énergétique et extinction de l'éclairage public : 100% des points lumineux concernés (soit environ 5 000)



Hypothèses à 2030

- Réduire les consommations d'énergie sur l'exploitation, les bâtiments et équipements agricoles : 30% des exploitations agricoles concernées
- Diminuer l'utilisation des intrants de synthèse : 30% de la surface agricole concernée (soit environ 4 600 ha)
- Accroître la part de légumineuses en grande culture et dans les prairies temporaires : 30% de la surface agricole concernée (soit environ 4 700 ha)
- Développer les techniques culturales sans labour : 30% de la surface agricole concernée (soit environ 4 700 ha)
- Introduire davantage de cultures intermédiaires, cultures intercalaires et bandes enherbées : 30% de la surface agricole concernée (soit environ 4 600 ha)
- Optimiser la gestion des élevages : 30% du cheptel bovin concerné
- Utiliser des effluents d'élevage pour la méthanisation : 30% du cheptel bovin concerné
- Optimiser la gestion des prairies : 30% des surfaces en prairies permanentes et temporaires (soit environ 400 ha)
- Développer l'agroforesterie et les haies : 30% de la surface agricole totale concernée (soit environ 5 000 ha)



Hypothèses à 2030

- Augmentation de la population : hausse du trafic de 4%
- Diminution des besoins de déplacements : -5% de besoins de déplacements
- Développement des modes de déplacement actifs : +5 points de part modale pour les mobilités actives vélo, marche, ... (3,5% de part modale aujourd'hui)
- Développement des transports en commun : +5 points de part modale pour les transports en commun (14% de part modale aujourd'hui)
- Développement du covoiturage : 1,6 passager par voiture en moyenne (hypothèse 1,4 en 2018)
- Eco-conduite et réduction des vitesses : 50% des conducteurs pratiquent l'éco-conduite
- Développement des véhicules à faibles émissions (P) : 10% de véhicules électriques légers dans le parc
- Diminution des besoins de transports de marchandises (M) : -5%
- Développement des véhicules à faibles émissions (M) : 20% de VUL électriques et de véhicules lourds au gaz renouvelable ou à l'hydrogène dans le parc



Hypothèses à 2030

- Sobriété : 40% des industries mettent en place des mesures de sobriété
- Efficacité énergétique : 40% des industries mettent en place des mesures d'efficacité énergétique
- Electrification et passage à l'hydrogène : 30% des industries
- Décarbonation de l'électricité : - 5 gCO₂e/kWh
- Maitrise des émissions non énergétiques : -20% d'émissions non liées à l'énergie

Annexe 4 : Eléments méthodologiques pour le suivi et l'évaluation





Au bout de 3 ans, la CCVC réalisera une évaluation de son PCAET. Cette évaluation devra notamment porter sur :

- L'avancée de la mise en œuvre des actions en faisant le **bilan des actions réalisées** et en justifiant les actions en attentes
- Un bilan du rôle des différentes parties prenantes (gouvernance, partenaires, porteurs d'actions)
- L'évaluation de la mise en œuvre effective des moyens prévus dans le cadre du PCAET
- L'évaluation des impacts des actions et la mise à jour des indicateurs clefs du territoire associés au diagnostic territorial (voir page suivante)
- La comparaison, selon ces indicateurs, de la trajectoire suivie par le territoire avec la trajectoire stratégique retenue dans le cadre du PCAET
- Une présentation des actions correctives, modifications de gouvernance et des moyens supplémentaires proposés permettant d'assurer la mise en œuvre effective du PCAET et le suivi de la trajectoire stratégique retenue.

Cette évaluation fera l'objet d'un rapport mis à disposition du public.

La réalisation de l'évaluation s'appuie sur l'instance de suivi. Elle doit impliquer les services qui pilotent de manière opérationnelle les actions, ainsi que les porteurs externes.

Une réunion du COPIL PCAET permettra de passer en revue cette évaluation et de décider si l'action se poursuit telle quelle, se poursuit de manière différente (avec des moyens renforcés ou avec d'autres moyens), ou est abandonnée au profit d'autres actions plus efficaces.

Ressources utiles : Guide ADEME, *Pourquoi et comment évaluer mon PCET ?*



Les impacts des actions du PCAET se mesurent de manière globale : la consommation d'énergie des secteurs du territoire, les émissions de gaz à effet de serre du territoire, les mesures de la qualité de l'air (concentrations en polluants atmosphériques) et la production d'énergie renouvelable. Ces données sont issues, comme les données utilisées pour le diagnostic territoriale du PCAET, des observatoires régionaux : ROSE IdF. Des données plus précises sur la consommation d'électricité et de gaz peuvent être obtenues par les gestionnaires de réseaux (Enedis et GRDF).

D'autres indicateurs d'impact peuvent être définis pour mesurer l'impact du PCAET, propres à chaque thématique : report de la part modale de la voiture individuelle vers les transports en commun ou les modes doux, baisse du trafic routier, changement de pratiques agricoles... Des propositions figurent sur les fiches actions et pourront faire l'objet de la sollicitation d'observatoires particuliers (économie, transport), ou d'enquêtes spécifiques auprès des habitants.

Dans la continuité de la démarche de concertation entreprise lors de l'élaboration du PCAET, une évaluation participative peut être envisagée : recueillir le retour des acteurs concernés, via une réunion ou l'interrogation d'acteurs spécifiques.

Qui réalise l'évaluation ?

Le présent document amorce, dans le cadre de l'accompagnement à l'élaboration du PCAET, un travail de cadrage qui facilitera la mise en œuvre de l'évaluation par la collectivité.

La réalisation de l'évaluation sera par la suite portée par la collectivité, selon ses habitudes d'évaluation des politiques publiques. Qu'elle soit mise en œuvre par un service évaluation ou à défaut par le chargé de mission PCAET, l'évaluation devra *a minima* impliquer les services qui pilotent de manière opérationnelle les actions, ainsi que les porteurs externes.

Dans la continuité de la démarche de concertation entreprise lors de l'élaboration du PCAET, il pourra être enrichissant de recueillir le retour des acteurs concernés (bénéficiaires et partenaires) pour chaque action évaluée.



Evaluer son PCAET :

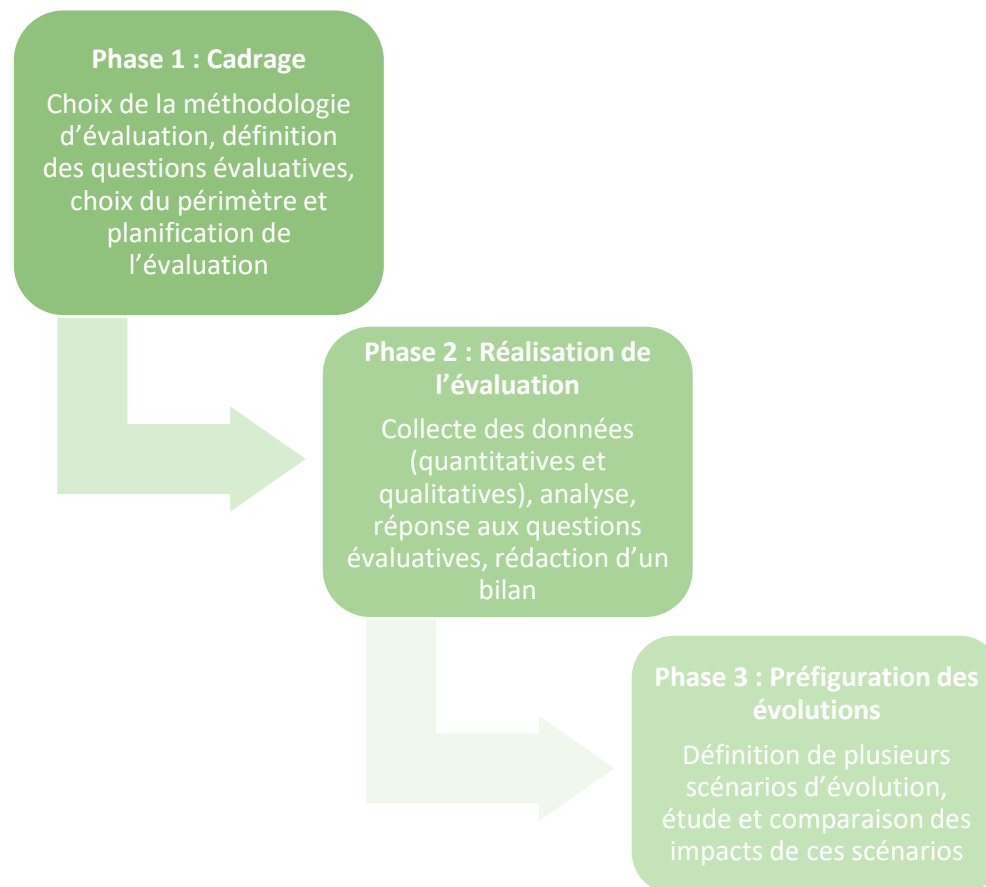
L'objet de l'évaluation est de questionner les actions au regard de leur impact, en vue de décider d'évolutions du PCAET pour améliorer son efficacité.

L'évaluation est donc la pierre angulaire du processus d'amélioration continue.

C'est également un moment important qui va permettre de redynamiser le PCAET, en valorisant les actions entreprises (partage des résultats auprès des acteurs locaux / communication nécessaire), et en faisant un document de planification évolutif souple et adaptable.

Elle va également permettre de remobiliser certains acteurs via des entretiens évaluatifs, et de re-coordonner l'organisation interne.

Cette évaluation peut être découpée en plusieurs phases :





Préalable à l'évaluation de l'action : quantifier son avancement (suivi) :

Il s'agit ici de rechercher les données correspondantes aux indicateurs de suivi présentés dans les fiches actions, et de les comparer aux objectifs opérationnels fixés pour la période.

Toute autre donnée complémentaire pouvant donner un aperçu de l'avancement de l'action pourra également être incluse, même des données plus qualitatives.

L'objectif de cette quantification est d'avoir un point de repère par rapport auquel l'impact de l'action pourra être étudié. En effet, si des difficultés X ont conduit à une prise de retard sur l'avancement d'une action, et que celle-ci n'a été réalisée qu'à 50%, il faudra en tenir compte dans le jugement sur l'efficacité de l'action et ne pas s'attendre à constater via les indicateurs d'impact la progression prévue.



La mise en œuvre de l'action a-t-elle atteint le stade d'avancement attendu ?

- Si non, il faudra prendre en compte dans l'interprétation des résultats le fait que l'action n'a pas été réalisée dans son intégralité.
- Si non, il faudra également chercher à comprendre pourquoi elle n'a pas été réalisée dans son intégralité et quels ont été les points de blocage.

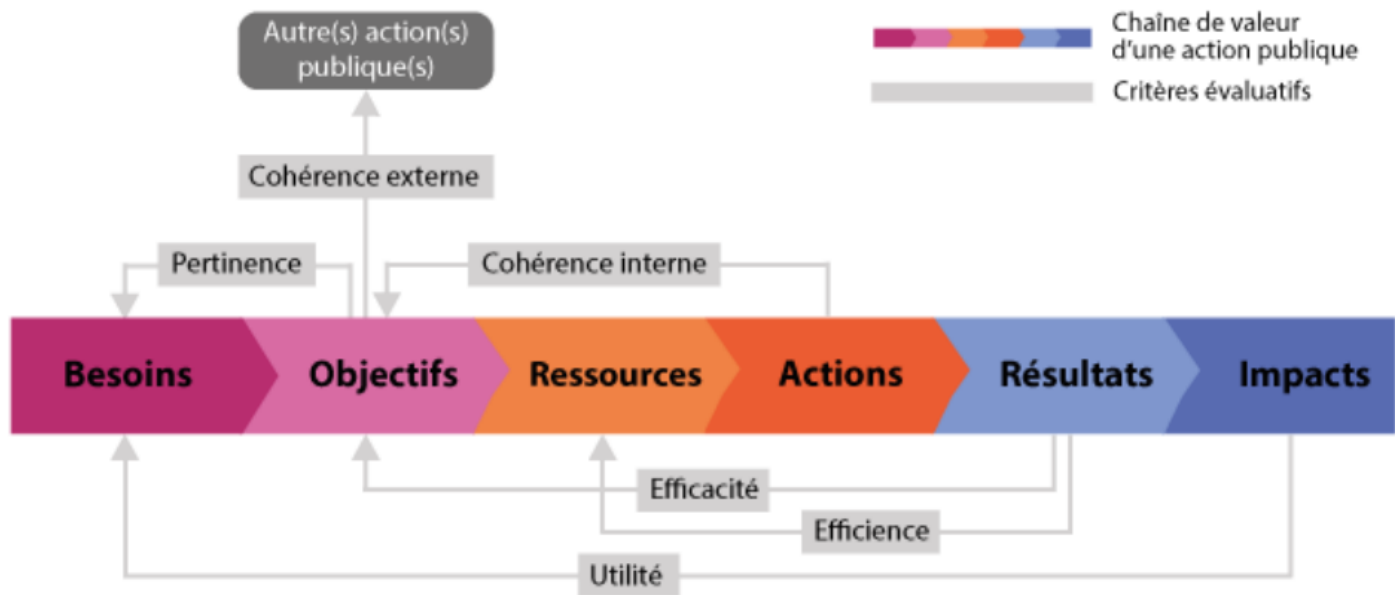
Dans le tableau de bord, la quantification de l'avancement se fait par orientation, dans l'onglet « Moyens alloués ».



Méthodologie d'évaluation du PCAET – Les questions évaluatives

Les questions évaluatives guident la démarche d'évaluation en désignant les interrogations prioritaires. **Elles rappellent ce sur quoi il faut s'interroger au moment de l'évaluation.**

→ Les questions évaluatives visent à interroger l'ensemble de la chaîne de valeur d'une action publique à partir des critères évaluatifs standards (efficacité, efficacité, cohérence, utilité, pertinence) et des orientations du PCAET.



(source : https://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/epp_map_memo.pdf)



Elles portent donc sur les points suivants :

- **Pertinence** : l'adéquation entre les objectifs explicites d'une politique et les besoins ou les problèmes qu'elle est supposée résoudre : bien fondé de l'action par rapport aux enjeux
 - **Cohérence** : Action cohérente dans sa conception et dans son déploiement. La cohérence interne vise l'adéquation entre les objectifs assignés à une politique et les moyens qui lui sont alloués. La cohérence externe désigne l'adéquation entre l'action évaluée et d'autres politiques.
 - **Efficacité** : elle mesure les résultats obtenus au regard des objectifs et met en évidence les rapports de causalité entre les objectifs, implicites et explicites, et les effets réels des actions publiques. Une action efficace produit les effets attendus.
 - **Efficienc**e : elle évalue le rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats de l'action publique. Une action est efficiente s'il y a optimisation des moyens (aspect financier : bonne gestion de l'argent public)
 - **Effectivité / impact** : évalue si l'action produit l'effet voulu. Approche plus pragmatique, qui ne prend pas en compte le contexte. (L'analyse de l'effectivité ne tient pas compte de l'utilité ou de la qualité des effets. Cela relève de l'analyse de l'efficacience.
 - **Utilité / impact** : évalue si les impacts relevés correspondent aux objectifs. L'utilité concerne la comparaison entre les effets de la politique ou du programme et la problématique sociétale à l'origine de l'intervention publique. Elle questionne donc l'efficacité (effets prévus) mais également les effets imprévus (aussi bien positifs et négatifs) à la fois sur les publics cibles initialement concernés par le programme et sur des groupes qui n'étaient pas prévus au départ.
- Tous ces points n'ont pas forcément à être abordés pour chaque action, il s'agit avant tout de guider la réflexion.



Guide type d'évaluation d'impact d'une action (résultat)

Critère évalué	Question évaluative	Critères de réponse	Indicateurs quantitatifs à mobiliser	Indicateurs qualitatifs à mobiliser	Réflexions pour la suite
Pertinence	-Cette action de sensibilisation des habitants à la rénovation répond-elle au besoin initial ? -Est-ce vraiment un moyen pertinent pour répondre à ce besoin ?	La tendance est à l'augmentation de la réponse à ce besoin Un lien direct peut être fait entre cette tendance et l'action	→ Résultats correspondants aux indicateurs d'impact présentés sur la fiche action, et autres indicateurs complémentaires	→ Jugement qualitatif des porteurs de l'action	Y aurait-il un autre moyen pour répondre à ce besoin sur le territoire ?
Cohérence interne	-Les moyens alloués aux mesures sont-ils cohérents avec les objectifs visés ? / Sont-ils suffisants au vu des objectifs visés ? -Les partenaires et les bénéficiaires sollicités sont-ils cohérents avec les objectifs visés ?	Le budget n'a pas été un frein à la mise en œuvre de l'action. Le cadrage de l'action a été optimal.	→ Budget alloué à l'action par années → Objectifs visés pour les indicateurs d'impact	→ Jugement qualitatif des porteurs de l'action	Faut-il augmenter le budget alloué pour les années suivantes ? Faut-il mobiliser d'autres partenaires ? Ou réajuster la cible ?
Cohérence externe	-Cette action est-elle coordonnée avec les autres actions de la collectivité qui visent à répondre au même besoin ? -Est-elle coordonnée avec les actions mises en œuvre au niveau départemental, régional et national ?	-Pas de doublon -Communication claire sur les différents acteurs, permettant d'identifier leur rôle et leurs dispositifs		→ Objectifs et mise en œuvre des autres actions de la CC -Objectifs et mise en œuvre des actions entreprises aux différentes échelles territoriales	Faut-il supprimer ou modifier cette action pour la rendre cohérente avec les autres actions entreprises au sein de la CC ou à un échelon supérieur ?



Guide type d'évaluation d'impact d'une action (résultat)

Critère évalué	Question évaluative	Critères de réponse	Indicateurs quantitatifs à mobiliser	Indicateurs qualitatifs à mobiliser	Réflexions pour la suite
Efficacité	-Les résultats obtenus correspondent-ils aux objectifs fixés ? -La réponse au besoin est-elle directement liée à la mise en œuvre de cette action ?	Rapport de causalité entre la réalisation de l'objectif et la mise en œuvre de l'action	→ Résultats correspondant aux indicateurs d'impact figurant dans la fiche action → Objectifs visés pour ces indicateurs	→ Appréciation des porteurs de l'action → Enquête auprès des bénéficiaires	Comment développer cette action de sorte à ce que ses résultats soient amplifiés ?
Efficience	-Les moyens consacrés à cette action sont-ils alloués de manière optimale aux différentes mesures / sous-actions ?	Répartition du budget conforme aux impacts des différentes mesures	→ Budget alloué à l'action → Ventilation du budget	→ Ressenti des porteurs de projets sur l'impact de chaque mesure	Comment mieux répartir les moyens alloués entre les différentes mesures ? Y a-t-il des mesures plus optimales qui pourraient être ajoutées ? Les mesures les moins optimales doivent-elles être supprimées ?
Effectivité	-Quels sont les effets recherchés et non recherchés engendrés par l'action ? (effets environnementaux, sociaux, économiques, financiers...) - Quels écarts entre effets recherchés et effets constatés ?	Les effets recherchés correspondent à l'objectif de l'action	→ Résultats correspondant aux indicateurs d'impacts présentés dans la fiche action	-Estimation qualitative des autres effets réels engendrés (non quantifiés)	Comment faire en sorte que les effets de l'action correspondent mieux aux effets recherchés ?
Utilité	-Les actions contribuent-elles de manière significative à la réponse au besoin ?	Tendances conformes à celles modélisées	→ Résultats correspondant aux indicateurs d'impacts présentés dans la fiche action	-Estimation de la part liée à l'action dans la réponse aux besoins (mise en regard avec les autres actions effectuées)	Selon l'utilité avérée de cette action, faut-il l'approfondir, la poursuivre, ou la supprimer ? Faut-il revaloriser cette action par rapport aux autres ?



Cette grille a vocation à être utilisée pour questionner les actions lors de l'évaluation.

Elle guide la recherche d'informations (aussi bien quantitatives que qualitatives) et le traitement de celles-ci.

Ce type de questionnement pourra être efficacement mené **à l'échelle de l'action**. En effet l'évaluation est essentielle au processus d'amélioration continue du PCAET. Plus celle-ci est précise et approfondie, plus les actions pourront évoluer pour être adaptées au contexte et poursuivre de la manière la plus optimale la réalisation des objectifs.

Cependant, en fonction des moyens consacrés par la collectivité, cette évaluation poussée peut n'être menée qu'au niveau de certaines actions choisies : celles qui politiquement ont été définies comme prioritaires, ou celles au contraire qui posent question au sein de la collectivité.

Une évaluation plus globale des autres actions, à l'échelle du PCAET peut être envisagée.

Enfin, au-delà de cette évaluation poussée des actions, il sera nécessaire d'émettre un **bilan sur le PCAET dans son ensemble**, qui pourra faire l'objet d'une communication auprès des acteurs et du grand public.

Cette évaluation globale sera l'occasion de **questionner la gouvernance** du PCAET : est-elle efficace ? assez inclusive ? la mobilisation des parties prenantes est-elle suffisante ? l'ensemble des acteurs se sentent-ils représentés dans cette gouvernance ?

Ces réflexions permettront de réajuster la gouvernance en fonction non seulement de l'écart entre sa mise en œuvre réelle et de ce qui avait été prévu, mais également de l'évolution des attentes.



Définition des scénarios de transformation

Ces scénarios d'évolution du PCAET sont proposés par le territoire, selon les résultats de l'évaluation, et discutés en interne et en concertation.

L'objectif recherché est de corriger ou redimensionner certaines actions.

Pour ce faire, la collectivité réalisera une analyse prospective et stratégique en se basant sur le bilan de l'évaluation, mais également sur les nécessités d'évolutions introduites par des facteurs externes. Différentes hypothèses de transformation susceptibles d'améliorer le PCAET seront esquissées, sous la forme de scénarios.

Ces scénarios seront discutés en associant les parties prenantes (*a minima* les services porteurs des actions et les porteurs externes, et autant que possible l'ensemble des partenaires).

Cette amélioration du PCAET au fil de l'eau est essentielle. Elle n'est cependant que complémentaire du processus de révision du PCAET qui tous les 6 ans doit permettre également de faire évoluer les objectifs sur lesquels la collectivité s'engage, ainsi que la stratégie territoriale.